

#### 4.032 Coordination du *Défi 2020 pour le Pacifique*

APPRÉCIANT le travail fait par le Programme mondial de l'UICN pour le milieu marin et ses engagements actuels au niveau régional et international pour conserver l'environnement naturel et protéger les moyens d'existence des petites îles de l'océan Pacifique dans le cadre, en particulier, du Global Islands Partnership (GLISPA) de l'Initiative du Triangle de corail, de la Pacific Islands Regional Ocean Policy (PIROP) et de la Action Strategy for Nature Conservation and Protected Areas in the Pacific Island Region ;

APPRÉCIANT ÉGALEMENT le travail fait par de nombreux États et pays du pourtour du Pacifique pour élaborer et mettre en place des politiques et des programmes innovants, et aborder les questions relatives à la santé, la conservation et la gestion de l'océan dans le but de réduire la pollution et la destruction des habitats, et d'améliorer les ressources marines vivantes, à la lumière des nouveaux défis liés aux changements climatiques mondiaux ;

CONSCIENT de la nécessité d'augmenter le nombre, l'étendue et la couverture de ces programmes en vue d'améliorer la santé environnementale et les moyens d'existence économiques des communautés et des populations du Pacifique ;

RÉALISANT que l'océan Pacifique est l'entité géographique la plus vaste de la planète, représente près de la moitié de l'espace océanique mondial et couvre environ un tiers de la surface de la terre ;

CONSTATANT que les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables aux menaces que représentent les changements climatiques, la montée du niveau des océans, l'acidification des océans, l'introduction d'espèces envahissantes, la pollution, la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche IUU) et l'exploitation minière des fonds marins ;

CONSTATANT ÉGALEMENT la nécessité de développer et de mettre en place des politiques et des programmes nationaux et régionaux pour prévoir ces impacts et y faire face et contrôler ces activités, y compris grâce à des études d'impact sur l'environnement et des critères d'utilisation durable ;

CONSCIENT que certaines menaces pour la durabilité à long terme de l'océan Pacifique et de ses peuples sont exacerbées par les activités de pays qui n'appartiennent pas à la région du Pacifique ;

CONSCIENT PAR AILLEURS que la santé et le bien-être de l'océan Pacifique ont une incidence directe sur l'économie et la sécurité alimentaire de pays qui se trouvent au-delà des îles et du pourtour de l'océan Pacifique ;

RECONNAISSANT les efforts déployés par le Défi Micronésie et l'Initiative du Triangle de corail pour élaborer des approches transfrontières de la conservation de l'environnement marin dans le Pacifique ;

PRÉOCCUPÉ toutefois par le fait que des efforts supplémentaires à grande échelle, coopératifs, interconnectés et multinationaux, sont encore nécessaires en faveur de la conservation du milieu marin du Pacifique ;

AYANT CONSCIENCE des nombreuses difficultés rencontrées par les petites îles du Pacifique et les pays moins développés pour gérer et faire appliquer des politiques et des législations de conservation du milieu marin dans leurs eaux territoriales ;

AYANT À L'ESPRIT le large éventail des financements possibles, privés, gouvernementaux et multilatéraux qui existent dans toute la région du Pacifique ;

COMPRENANT que l'accès à de nouvelles sources de financement exige une certaine coordination, des campagnes politiques et une bonne communication ;

CONSCIENT que le *Défi 2020 pour le Pacifique* représente un moyen innovant d'obtenir la volonté politique et, par suite, un engagement financier des pays de l'ensemble de la région du Pacifique, en faveur de la conservation et de la protection de l'océan Pacifique ; et

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la création d'un Bureau régional de l'UICN pour l'Océanie à Fidji avec les possibilités qu'il offre d'un travail en réseau plus efficace en faveur des actions de conservation dans les régions insulaires ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :**

1. ADOPTE le concept du *Défi 2020 pour le Pacifique* comme instrument susceptible de mettre en lumière les questions relatives à la conservation et à la gestion de l'océan Pacifique dans l'ensemble de la région, d'assurer des engagements financiers solides de la part de nouveaux partenaires et donateurs, et de développer un processus en faveur d'une approche intégrée de la conservation dans l'océan Pacifique.
2. PRIE INSTAMMENT les membres et les partenaires de l'UICN, en particulier ceux qui se trouvent dans la région Pacifique et sur son pourtour, de participer et d'apporter leur soutien au *Défi 2020 pour le Pacifique* dans le cadre de leurs activités en cours portant sur la conservation du milieu marin.

**En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :**

3. ENGAGE la Directrice générale à rechercher les mécanismes susceptibles d'assurer une coordination dans l'ensemble de la région du Pacifique afin de mettre en oeuvre le *Défi 2020 pour le Pacifique* et de faire en sorte que cette initiative entre dans le cadre des activités actuelles ou proposées de l'UICN dans le domaine de la conservation du milieu marin.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.